

Annexe 6

Mise en œuvre de l'article 7.1

Résumé / Avertissement

Cette annexe :

- Permet de tracer le choix fait par le Fournisseur du rythme de transmission des Créances Réseau Irrécouvrables
- Donne une trame pour la Pièce Jointe que le Fournisseur doit joindre à l'envoi des Créances Réseau Irrécouvrables.
- Permet de tracer le choix fait par le fournisseur en matière de TVA sur l'avoir émis par le GRD.

Mise en œuvre de l'article 7.1

<FOURNISSEUR>

1. Choix de la Période :
- trimestre civil
 - semestre civil
 - année civile

2. Modèle de Pièce Jointe

Référence du PRM ou du PDL*	Montant de la Créance Réseau Irrécouvrable associée au PDL ou au regroupement de PDL (en €) **	Segment client: consommateur non-professionnel et professionnel
PDL n° xxx	...	
PDL n° xxx	...	
PDL n° xxx	...	
PDL n° xxx	...	
Regroupement de PDL pour client multi sites :		
PDL n° xxx	...	
PDL n° xxx	...	
PDL n° xxx	...	
Somme des Créances Réseau Irrécouvrables	TOTAL(a)	
Rentrées sur créances amorties :		
PDL n° xxx	...	
PDL n° xxx	...	
Somme des rentrées sur créances amorties	TOTAL(b)	
Intérêts sur Avance de Trésorerie dus au titre de la somme des Créances Réseau Irrécouvrables	TOTAL(c)	
TOTAL	TOTAL(a) - TOTAL(b) + TOTAL(c)	

3. Choix concernant l'avoir :
- Avoir portant TVA
 - Avoir sans TVA « net de taxe »

* : Préciser pour chaque PDL le segment de client concerné : consommateur, non-professionnel, professionnel

** : Montant correspondant à l'utilisation du RPD et aux prestations fournies par le GRD au titre du catalogue des prestations enregistré en irrécouvrable dans la comptabilité du Fournisseur., conformément aux pratiques fiscales et comptables opposables à l'administration fiscale et

consistant à en démontrer le caractère irrécouvrable, notamment par la preuve de poursuites restées infructueuses, l'émission d'un certificat d'irrécouvrabilité par un tiers assurant les diligences de recouvrement, etc..

Référence du PDL ou du regroupement de PDL	Montant de la Créance Réseau Irrécouvrable associée au PDL ou au regroupement de PDL (en €)
PDL n° xxx	...
PDL n° xxx	...
PDL n° xxx	...
PDL n° xxx	...
Regroupement de PDL pour client multi sites : PDL n° xxx PDL n° xxx PDL n° xxx	...
Somme des Créances Réseau Irrécouvrables	TOTAL(a)
Rentrées sur créances amorties : PDL n° xxx PDL n° xxx	...
Somme des rentrées sur créances amorties	TOTAL(b)
Intérêts sur Avance de Trésorerie dus au titre de la somme des Créances Réseau Irrécouvrables	TOTAL(c)
TOTAL	TOTAL(a) - TOTAL(b) + TOTAL(c)

4. La Garantie constitue une obligation personnelle du Garant ; elle est indépendante des obligations de **<LE FOURNISSEUR>** au titre du(es) Contrat(s). En conséquence, le GARANT ne peut, pour retarder ou se soustraire à l'exécution inconditionnelle et immédiate de ses obligations au titre de la Garantie, soulever toute exception ou autre moyen de défense résultant des relations juridiques existant entre le GARANT et le GRD, le GRD et le FOURNISSEUR ou tout autre tiers et notamment une éventuelle nullité, résiliation, résolution ou compensation.
5. La Garantie prendra effet le [●] et prendra fin le [●], date au-delà de laquelle toute Demande sera irrecevable.
6. Le Garant reconnaît et accepte qu'il demeurera lié par ses obligations en qualité de Garant au titre de la Garantie, indépendamment de la validité ou de l'absence de validité du(es) Contrat(s).
7. La Garantie restera valable en cas de modification dans l'importance ou la répartition du capital et des droits de vote que le GARANT détient dans LE FOURNISSEUR y compris dans l'hypothèse où ces modifications viendraient à priver le GARANT du pouvoir de contrôle effectif du FOURNISSEUR au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Par la présente, le Garant déclare et garantit qu'il est une société dûment constituée selon les lois de **FRANCE**, jouissant de la personnalité morale et possédant la pleine capacité juridique et le pouvoir d'exercer ses activités dans lesquelles il est actuellement engagé, de fournir la Garantie et de remplir toutes ses obligations au titre de la Garantie.

1. Le Garant ne peut céder aucun de ses droits ou obligations au titre de la Garantie sans l'accord écrit préalable du GRD.
2. La Garantie bénéficiera à tout successeur ou ayant-droit du GRD au titre du(es) Contrat(s) sous condition de l'accord écrit préalable du Garant.

3. Tous les paiements devant être effectués par le Garant au titre de la Garantie seront :
- (i) effectués dans les délais et lieux indiqués dans la Demande que GRD pourrait être amené à délivrer conformément au paragraphe 2 ci-dessus, et dans tous les cas, au plus tard deux jours ouvrés suivant la réception de la Demande par le Garant ;
 - (ii) exempts de tous droits, taxes ou dépenses de toute sorte (présents ou à venir) qui seraient autrement déduits, prélevés ou retenus; et
 - (iii) exempts de toute compensation ou demande reconventionnelle relative à toute somme qui pourrait être due par le GRD au Garant au titre de tout autre contrat ou de toute autre relation juridique.
8. La Somme Maximum est de [montant].
9. Aucune renonciation à la mise en œuvre d'une ou plusieurs des dispositions de la Garantie ne sera valable, à moins qu'elle n'ait été formulée par écrit et signée par le GRD. Aucun retard, ni aucune opposition, de la part du GRD ne saura constituer une renonciation ou être interprétée comme telle. Les droits et pouvoirs, ainsi que l'interprétation faite par le GRD de ces droits et pouvoirs au titre de la Garantie s'ajoutent à, et ne sauraient être exclusifs de, ou se substituer à ceux qui lui sont conférés par la loi, tout autre contrat ou toute autre sûreté dont le GRD bénéficierait.
10. Toute notification ou autre correspondance au titre de la Garantie ou en rapport avec la Garantie sera effectuée par télécopie ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et envoyée aux adresses suivantes:
- (i) concernant le Garant:
[nom du Garant]
[adresse]
A l'attention de: [●]

Numéro de téléphone: [●]
Numéro de télécopie: [●]
 - (ii) concernant le GRD :
A l'attention de: Christophe JOUGLET
Numéro de téléphone: 03 84 96 81 00
11. Par ailleurs, la restitution sans autre formalité de l'original du présent acte vaut également mainlevée pleine et entière du présent engagement.
12. La Garantie sera régie et interprétée conformément au droit français. Tout différend relatif à la Garantie (y compris tout litige concernant l'existence, la validité ou la résiliation de la Garantie) sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

Fait à XXXX, le XXXX en trois exemplaires originaux.

LE GARANT

[nom du Garant]

Représenté par: _____

Nom et qualité

Annexe 1 : Modèle de Demande d'appel de la Garantie

A [Garant]

[date]

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Référence : Garantie (bancaire / actionnaire)

Madame, Monsieur,

1. Nous nous référons à la garantie [bancaire/actionnaire] à première demande que vous avez consentie, en votre qualité de Garant, le [date], au bénéfice du GRD SICAE EST (la Garantie) dans le cadre des obligations de < LE FOURNISSEUR > aux termes du(es) Contrat(s).
2. Les termes et expressions définis dans la Garantie ont la même définition dans la présente Demande.
3. Conformément à la clause 2 de la Garantie, nous vous demandons par la présente de nous payer, en votre qualité de Garant au titre de la Garantie, la somme de [à compléter]. Cette somme, qui ne dépasse pas la Somme Maximum telle que définie dans la Garantie, est due par < LE FOURNISSEUR > et n'a pas été acquittée à la date de cette Demande par < LE FOURNISSEUR >. Cette somme représente [insérer la description de la nature du montant dû].
4. Conformément à la clause 5.3 de la Garantie, le paiement de la somme susvisée devra intervenir au plus tard deux jours ouvrés suivant la réception de la présente Demande.
5. Le paiement de la somme susvisée devra être effectué par (virement au compte bancaire) n° [insérer les coordonnées bancaires du compte] à [insérer le nom de la Banque qui tient le compte bancaire] [insérer tout autre détail relatif au paiement].

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

SICAE EST,

Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité

Siège administratif : 9 Avenue du Lac 70000 VESOUL

représenté par [insérer le nom du représentant]